

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du 4 novembre 2019

Délibération n° 2019-3910

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Requalification du chemin de Revaion - Bilan et clôture de la concertation préalable

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

*Présents* : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

*Absents excusés* : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

*Absents non excusés* : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 4 novembre 2019****Délibération n° 2019-3910**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) : Saint Priest
objet : <b>Requalification du chemin de Revaion - Bilan et clôture de la concertation préalable</b>
service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de requalification du chemin de Revaion est inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

**I - Contexte du projet**

La Métropole de Lyon va construire un collège d'une capacité de 850 élèves, pour la rentrée scolaire 2020, sur une parcelle de terrain située en bordure du chemin de Revaion. En accompagnement de la construction de cet équipement, cette voirie doit faire l'objet d'une requalification pour améliorer l'accessibilité et la sécurité des usagers du chemin de Revaion. Un élargissement de voirie, inscrit au plan local d'urbanisme (PLU), va permettre de changer les usages sur cette voie et de donner de la place aux transports en commun et aux modes actifs.

Le quartier de Revaion va également accueillir de nouveaux habitants avec l'urbanisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Berliet (550 logements à l'horizon 2022) mais également 2 autres équipements importants : une halle multi-sport et un groupe scolaire à l'horizon 2024, dont les accès seront situés sur le chemin de Revaion.

Le chemin de Revaion va donc évoluer en passant d'un statut de voirie de desserte locale à une voirie urbaine de quartier. Afin de garantir la fluidité et la sécurité des déplacements, il est nécessaire de réaménager cette voirie.

**II - Le programme de requalification du chemin de Revaion**

La requalification du chemin de Revaion a pour objectif d'apaiser la rue et de permettre la desserte du quartier et des équipements publics (collège, école et halle sportive), en favorisant les déplacements actifs par des aménagements adaptés et sécurisés.

L'opération porte également sur l'aménagement du parvis du collège de Revaion pour permettre l'accessibilité aux élèves en toute sécurité depuis le chemin de Revaion.

**III - Modalités et déroulement de la concertation préalable au lancement d'une opération d'aménagement**

Sur le fondement des articles L 103-2, R 103-1 et suivants du code de l'urbanisme, la concertation préalable au lancement de l'opération d'aménagement a été ouverte par délibération du Conseil n° 2019-3523 du 13 mai 2019.

Le dossier de concertation a été mis à disposition du public à l'Hôtel de la Métropole ainsi qu'à la Mairie de Saint Priest et comprenait :

- la délibération susvisée approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- le plan de situation,

- le plan du périmètre d'étude du projet soumis à concertation,
- une notice explicative fixant les objectifs et caractéristiques du projet,
- un registre destiné à recueillir les observations du public.

Un affichage a été apposé à la Métropole et à la Mairie de Saint Priest. Un avis de publicité publié a été émis dans la presse locale, afin d'informer le public de la date d'ouverture de la concertation.

La concertation a débuté le 22 mai 2019 et s'est clôturée le 22 juin 2019.

#### **IV - Contributions du public déposées dans le registre de concertation et réponses apportées**

Aucune contribution n'a été déposée dans les registres de concertation, le bilan peut donc être approuvé par délibération du Conseil métropolitain et permet à la Métropole d'engager la mise en œuvre de la phase opérationnelle du projet ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le bilan de la concertation préalable.

**2° - Décide** de poursuivre la mise en œuvre de l'opération de requalification du chemin de Revaion à Saint Priest sur la base des objectifs et des principes d'aménagement arrêtés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.**